



Votants : 75
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 30 mars 2018
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 10 avril 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 9 avril 2018

MEDIATHEQUES – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POUR LE PROJET DE REQUALIFICATION DE LA MEDIATHEQUE PIERRE MOINOT

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Alain GRIPPON, Michel HALGAN, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC à Christian BREMAUD, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Christelle CHASSAGNE à Anne-Lydie HOLTZ, Alain CHAUFFIER à Jean-Martial FREDON, Charles-Antoine CHAVIER à Romain DUPEYROU, Jean-Luc CLISSON à Gérard EPOULET, Fabrice DESCAMPS à Michel PAILLEY, Marie-Chantal GARENNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Agnès JARRY à Sylvette RIMBAUD, Dominique JEUFFRAULT à Alain BAUDIN, Guillaume JUIN à Jeanine BARBOTIN, Gérard LABORDERIE à Dany BREMAUD, Rabah LAICHOURE à Michel HALGAN, Jacqueline LEFEBVRE à Dominique SIX, Jacques MORISSET à Eric PERSAIS, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Yamina BOUDAHMANI

Titulaires absents suppléés :

Gérard GIBAUD par Patrice VIAUD

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Marie-Christelle BOUCHERY, Carole BRUNETEAU, Simon LAPLACE, Marcel MOINARD, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE, Michel VEDIE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Fabrice DESCAMPS, Marie-Chantal GARENNE, Robert GOUSSEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Rabah LAICHOURE, Jacqueline LEFEBVRE, Elisabeth MAILLARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20180409-C46-04-2018-DE
Date de télétransmission : 13/04/2018
Date de réception préfecture : 13/04/2018

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 9 AVRIL 2018

MEDIATHEQUES – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POUR LE PROJET DE REQUALIFICATION DE LA MEDIATHEQUE PIERRE MOINOT

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Niortais du 30 mai 2016 portant :

- Requalification et mise aux normes accessibilité de la médiathèque Pierre MOINOT,
- Approbation du programme et de l'enveloppe financière,
- Concours de maîtrise d'œuvre.

Vu la délibération du 29 Janvier 2018 portant plan de financement de la phase « travaux » dans le cadre de la requalification de la Médiathèque Pierre MOINOT de Niort.

Considérant qu'il importe de répondre aux attentes des financeurs et notamment de l'Etat, en détaillant le plan prévisionnel de financement validé lors du conseil du 29 janvier 2018.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le plan de financement prévisionnel ci-joint pour le projet de requalification de la Médiathèque Pierre MOINOT. Il annule et remplace le plan présenté lors du conseil du 29 janvier 2018 et détaille le projet en deux phases,
- Autoriser le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à solliciter les différents partenaires dans le cadre de ce projet, à savoir :
 - l'Europe (FEDER),
 - l'Etat au titre de la DGD et du FNADT,
 - la Région Nouvelle-Aquitaine,
 - le Département des Deux-Sèvres,
 - la Ville de Niort.

- Autoriser le Président ou la Vice-Présidente Déléguée à signer tous les documents et les engagements y afférent.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jérôme BALOGÉ

Président

MEDIATHEQUE Pierre MOINOT - PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL PREVISIONNEL

DEPENSES D'INVESTISSEMENT en euros			RECETTES D'INVESTISSEMENT en euros		
	Montants TTC	Montants HT		Montants TTC	Montants HT
Travaux	7 638 072,00 €	6 365 060,00 €	DGD - (Etat-DRAC) - travaux	3 232 158,00 €	3 232 158,00 €
Frais MOE et frais divers	2 058 402,00 €	1 715 335,00 €	DGD - (Etat - DRAC) Mobilier	373 333,33 €	373 333,33 €
Mobilier	1 120 000,00 €	933 333,33 €	DGD (Etat-DRAC) Informatique ¹	535 733,20 €	535 733,20 €
Informatique	1 600 000,00 €	1 333 333,33 €	FNADT (Phase 1)	250 000,00 €	250 000,00 €
			FNADT (Phase 2)	250 000,00 €	250 000,00 €
			Total subventions de l'Etat	4 641 224,53 €	4 641 224,53 €
			Ville de Niort	358 170,00 €	358 170,00 €
			Région (CPER) à confirmer	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
			FEDER- ITI	636 000,00 €	636 000,00 €
			Aide à la décision (phase 1)	184 558,70 €	184 558,70 €
			Travaux (phase 2)	907 188,24 €	907 188,24 €
			Total subventions du Département	1 091 746,94 €	1 091 746,94 €
			TOTAL DES SUBVENTIONS	7 727 141,47 €	7 727 141,47 €
			FCTVA	2 036 798,39 €	
TOTAL DES DEPENSES	12 416 473,99 €	10 347 061,66 €	TOTAL DES RECETTES	9 763 939,87 €	7 727 141,47 €
			Reste à la charge de la CAN	2 652 534,13 €	2 619 920,19 €

¹ Subventions DGD - dispositif¹ - "base sous-total Informatique"² : 40% du montant de maîtrise d'œuvre (1 309 333€ HT) et 50% de l'AMO (24 000€ HT)

MEDIATHEQUE Pierre MOINOT - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PHASE 1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT en euros			RECETTES D'INVESTISSEMENT en euros		
	Montants TTC	Montants HT		Montants TTC	Montants HT
Travaux	589 488,00 €	491 240,00 €	DGD - (Etat-DRAC) - travaux	438 746,00 €	438 746,00 €
Frais MOE partie étude et conception + autres frais	726 750,00 €	605 625,00 €	FNADT (Phase 1)	250 000,00 €	250 000,00 €
			Total subventions de l'Etat (phase 1)	688 746,00 €	688 746,00 €
			Aide à la décision (phase 1)	184 558,70 €	184 558,70 €
			Total subv. du Département (phase 1)	184 558,70 €	184 558,70 €
			TOTAL DES SUBVENTIONS	873 304,70 €	873 304,70 €
			FCTVA	215 915,68 €	
TOTAL DES DEPENSES	1 316 238,00 €	1 096 865,00 €	TOTAL DES RECETTES	1 089 220,38 €	873 304,70 €
			Reste à la charge de la CAN	227 017,62 €	223 560,30 €

MEDIATHEQUE Pierre MOINOT - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PHASE 2

DEPENSES D'INVESTISSEMENT en euros			RECETTES D'INVESTISSEMENT en euros		
	Montants TTC	Montants HT		Montants TTC	Montants HT
Travaux	7 108 584,00 €	5 923 820,00 €	DGD - (Etat-DRAC) - travaux	2 813 412,00 €	2 813 412,00 €
Frais MOE partie travaux + autres frais	1 331 652,00 €	1 109 710,00 €	DGD - (Etat - DRAC) Mobilier	373 333,33 €	373 333,33 €
Mobilier	1 120 000,00 €	933 333,33 €	DGD (Etat-DRAC) Informatique ¹	535 733,20 €	535 733,20 €
Informatique	1 600 000,00 €	1 333 333,33 €	FNADT (Phase 2)	250 000,00 €	250 000,00 €
			Total subventions de l'Etat (phase 2)	3 972 478,53 €	3 972 478,53 €
			Ville de Niort (phase 2)	358 170,00 €	358 170,00 €
			Région (CPER) à confirmer (phase 2)	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
			FEDER- ITI (Phase 2)	636 000,00 €	636 000,00 €
			Travaux (phase 2)	907 188,24 €	907 188,24 €
			Total subv. du Département (phase 2)	907 188,24 €	907 188,24 €
			TOTAL DES SUBVENTIONS	6 873 836,77 €	6 873 836,77 €
			FCTVA	1 830 725,11 €	
TOTAL DES DEPENSES	11 160 235,99 €	9 300 196,66 €	TOTAL DES RECETTES	8 704 561,88 €	6 873 836,77 €
			Reste à la charge de la CAN	2 455 674,11 €	2 426 359,89 €

¹ Subventions DGD - dispositif¹ - "base sous-total Informatique"² : 40% du montant de maîtrise d'œuvre (1 309 333€ HT) et 50% de l'AMO (24 000€ HT)

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20180409-C46-04-2018-DE
Date de télétransmission : 13/04/2018
Date de réception préfecture : 13/04/2018